

Critères d'admission en masters à l'EPL

1 Masters ingénieur civil

Les critères d'évaluation pour l'admission à un programme de master ingénieur civil à l'EPL sont de double nature : l'adéquation de la formation antérieure et le niveau académique du candidat.

Adéquation de la formation antérieure

Le curriculum qui sert de référence est celui du bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil de l'EPL. Voir la page suivante pour le tronc commun :

https://uclouvain.be/prog-fsalba-formation_generale

Ce tronc commun est complété par au moins une mineure dans la spécialité visée.

A titre d'exemple, pour une admission à un master ingénieur civil *mécanicien*, le profil de référence est celui d'un étudiant ayant suivi le tronc commun et, au moins, une mineure en *mécanique*.

<https://uclouvain.be/prog-min-lmeca100i>

La mise en correspondance entre le contenu de la formation antérieure et un tel curriculum de référence n'a pas lieu d'être parfaite mais les compétences visées doivent être globalement proches.

Un tel curriculum antérieur requiert également d'être détenteur d'un diplôme de premier cycle (= bachelier) dans l'Union Européenne, équivalent à 180 crédits ECTS, correspondant à un minimum de 3 années d'études après le diplôme d'enseignement secondaire. Pour les diplômes hors UE, vu la diversité des formations et la nature des enseignements, au moins 4 années d'études sont requises après le diplôme d'enseignement secondaire.

Ne sont pas admissibles les détenteurs d'un diplôme de licence professionnelle, d'un DUT ou DEUA, étant donné que ces formations sont trop différentes du curriculum de référence précité.

Niveau académique du candidat

Il n'y a pas de règle universelle à cause de la très grande diversité des parcours et des institutions d'origine. De façon générale, néanmoins, des cas de refus typiques sont des parcours d'étudiants significativement plus longs que la norme en premier cycle. Sont également typiquement refusés des profils présentant des insuffisances marquées dans des matières fondamentales. De plus, les compensations admises dans certaines institutions (un 14/20 "compensant" un 6/20 dans une autre matière) ne sont pas jugées recevables.

2 Master en sciences informatiques

Les mêmes principes s'appliquent. Le curriculum de référence est celui du bachelier en sciences informatiques de l'EPL :

<https://uclouvain.be/prog-sinflba>

3 Master en sciences des données

Les mêmes principes s'appliquent. Le curriculum de référence est soit le bachelier en sciences informatiques, soit le bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Les détenteurs d'un diplôme de bachelier en ingénieur de gestion, en sciences mathématiques, en sciences physiques ou en sciences économiques et de gestion peuvent avoir un accès personnalisé sur dossier moyennant un programme adapté et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire.

Prof. Pierre Dupont
Vice-doyen EPL en charge des admissions